



Fiche d'identité du site Natura 2000

« LITTORAL CAUCHOIS »

(site n° FR 2300139)



Panorama du Cap Fagnet à Fécamp (CdI)

PRÉAMBULE

La biodiversité est la diversité de la vie sous toutes ses formes, et elle constitue le socle de tout type d'activité. Cette biodiversité est actuellement en danger, il est donc essentiel d'agir pour qu'elle soit préservée. L'engagement de la France sur le sujet se traduit, entre autres, par la mise en place du réseau Natura 2000 qui existe dans tous les États membres de l'Union Européenne.

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites ayant pour objet la préservation de la biodiversité, via la protection d'un ensemble d'habitats et d'espèces « d'intérêt communautaire ».

Sur chacun des sites, plusieurs démarches sont entreprises :

- **Concertation et animation** : un plan de gestion, appelé « Document d'Objectifs » (DOCOB) est établi en concertation avec les acteurs locaux, et validé par un Comité de Pilotage (COPIL). Ce DOCOB est ensuite mis en œuvre par une structure animatrice, désignée par le COPIL. Cette mise en œuvre se base en grande partie sur le contractuel : il s'agit de promouvoir et de mettre en œuvre des bonnes pratiques de gestion sur le site.
- **Prévention** : un régime d'évaluation des incidences sur le réseau Natura 2000 s'applique plus particulièrement en site Natura 2000 : l'objectif est de s'assurer que tout nouveau projet ne porte pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Si l'évaluation des incidences Natura 2000 conclut à des effets significatifs sur leur conservation, le porteur de projet devra prendre des mesures afin de supprimer ou réduire les impacts négatifs du projet.

La Haute-Normandie comprend 34 sites Natura 2000 répartis sur l'ensemble du territoire. La cartographie du réseau est disponible en annexe 1. Elle est accessible sur internet dans l'outil [C@rmen](http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/17/nature_bio_gest.map) du ministère en charge de l'écologie :

http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/17/nature_bio_gest.map
(+ décochez les couches qui ne concernent pas Natura 2000)

LOCALISATION

Région, Département : Haute-Normandie, Seine-Maritime (76)
Superficie : 6420 ha
Nombre de communes : 46 (liste en annexe 2)
Altitude maximale : 115 mètres
Région biogéographique : Atlantique
% du site en forêt : 9 % environ
% du site en milieu naturel hors forêt et SAU : inconnu

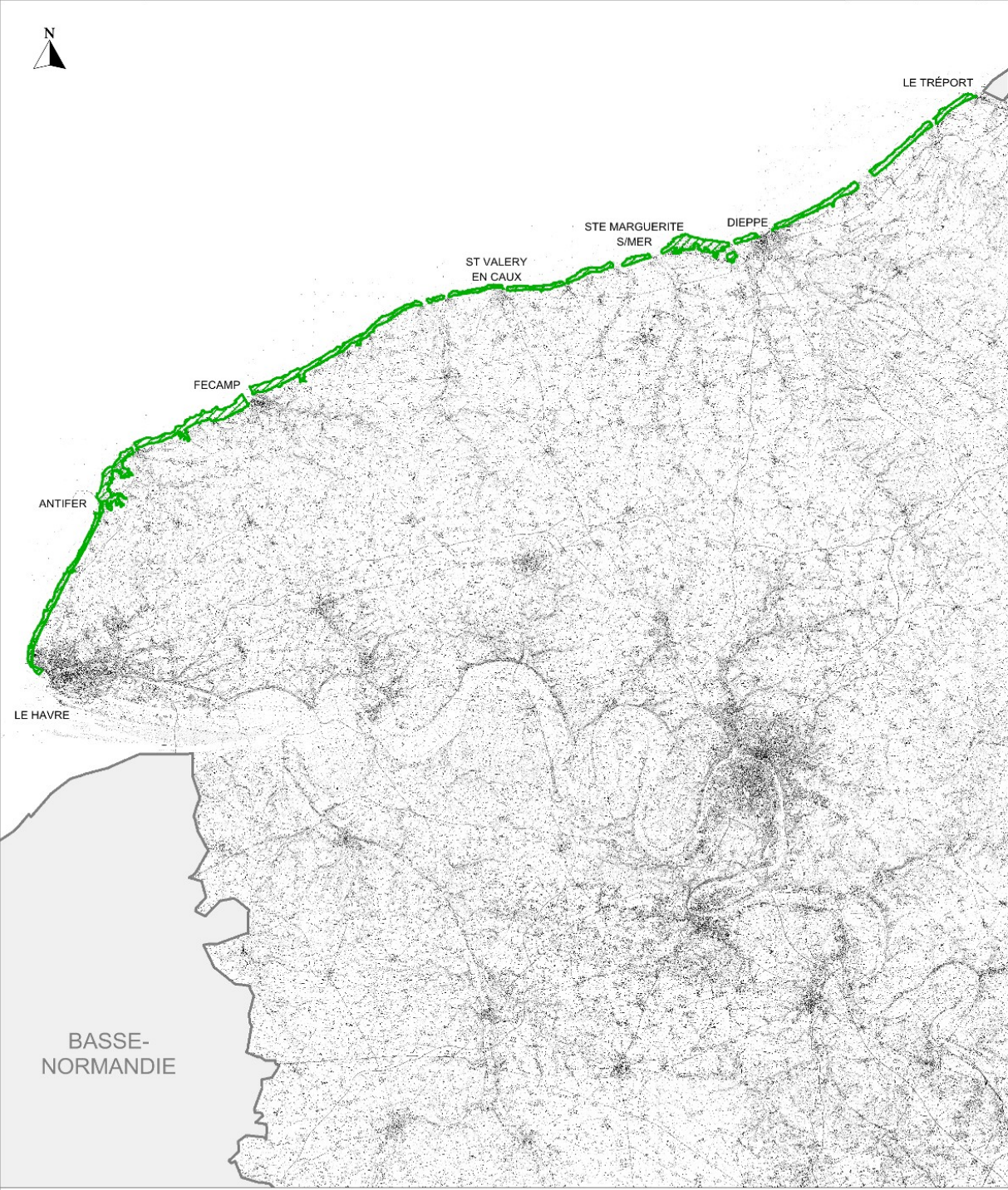
DOCUMENT D'OBJECTIFS

Structure(s) animatrice(s) post-DOCOB : Syndicat mixte Littoral normand
Date d'achèvement : 19/01/2012
Date de mise à jour : aucune
Arrêté d'approbation du DOCOB : Arrêté inter-préfectoral du 3 juillet 2012
Arrêté ministériel de désignation en ZSC : /



Site Natura 2000 "Littoral Cauchois"

Août 2012



 Site Natura 2000 "Littoral Cauchois"

Fond IGN scan 25©2011



Plusieurs entités paysagères composent le site :

- **Le domaine marin***

Le littoral cauchois se caractérise par un domaine marin de côte rocheuse long de 130 km en pied de falaise.

Le milieu marin est très riche du point de vue du patrimoine naturel avec notamment le champ de laminaires et la faune marine (poissons migrateurs, mammifères marins) et benthique (moulières).

*Sous l'intitulé « domaine marin » nous regroupons l'estran, la zone de balancement des marées et les fonds marins (l'espace non découvert par la mer)



- **Le cordon de galets**

Le cordon de galets borde le pied de l'ensemble des falaises du littoral cauchois sur 130 km de long. Un cordon de galets est une étroite bande de galets, marquant la transition entre le milieu terrestre et le milieu marin. Il est le réceptacle des laisses de mer par marée exceptionnelle. Il est limité en haut par les végétations terrestres (notamment le Chou marin)-

C'est un élément patrimonial très important du paysage propre au littoral cauchois. Il accueille un patrimoine floristique et faunistique et constitue un milieu en dynamique perpétuelle.



- **Les falaises maritimes**

Les falaises maritimes constituent l'axe du littoral cauchois et du site Natura 2000. Elles s'établissent sur une hauteur maximale d'environ 110 m. Ces falaises crayeuses sont entrecoupées au niveau des basses-vallées, des vallées sèches et des valleuses. Elles accueillent une végétation et des habitats remarquables comme les pelouses aérohalines et les tufières.



- **Les valleuses**

Les vallées sèches et valleuses correspondent à des entailles sur l'ensemble du linéaire de falaises du pays de Caux. Elles sont plus ou moins grandes, plus ou moins accessibles et franches.

Les valleuses remplissent des fonctions de corridors écologiques pour la faune. Le site Natura 2000 ne prend pas en compte les fleuves côtiers, spécifiques à d'autres sites Natura 2000. Les valleuses urbanisées n'ont pas été intégrées sauf certaines comme les Grandes Dalles ou Bruneval qui représentent une entité de gestion envisageable.

- **Les boisements et les landes**

Le secteur du Cap d'Ailly sur les trois communes de Sainte-Marguerite-sur-Mer, Varengueville-sur-Mer et Hautot-sur-Mer constitue un territoire sans équivalent de par sa géologie, son écologie et sa géomorphologie sur le littoral cauchois avec des boisements, des prairies, des landes. De nombreux milieux humides, de landes et de boisement patrimoniaux s'imbriquent dans ce secteur.



HABITATS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE

Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site

Types de milieux	Code Natura 2000	Habitats naturels	Surface en hectares (ha) ou stations (st)
Milieu marin	1170	Récifs	1401 ha
Cordons de galets	1220	Végétation vivace des rivages de galets	22 stations
Végétation des falaises	1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques	nd.**
	7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins	49 stations
Milieux aquatiques terrestres : mares, étangs...	3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses	0,89 ha
	3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique-	
	3150	Lacs eutrophes naturels	
Milieux ouverts (humides ou secs)	4020	Landes humides atlantiques	20,61 ha
	4030	Landes sèches européennes	
	6410	Prairies à Molinie sur sol calcaire, tourbeux, argilo-limoneux	0,62 ha
	6430	Mégaphorbiaies hydrophiles	nd.**
	6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	0,01 ha
	7230	Tourbières basses alcalines	7,35 ha
Grottes	8310	Grottes non exploitées par le tourisme	8 st
Forêts	91E0	Forêts alluviales	33,5 ha
	9120	Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois	
	9130	Hêtraie	
	9180	Forêt de pente, éboulis, ravins	
	9190	Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à Chêne pédonculé	

**nd. : non déterminé

Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site

Types d'espèces	Code Natura 2000	Nom commun	Intérêt du site
Insectes	1078	Ecaille chinée*	Faible
	1083	Lucane cerf-volant	Modéré
	1044	Agrion de Mercure	Fort
Poissons	1095	Lamproie marine	} Faible
	1099	Lamproie de rivière	
	1103	Alose feinte	
	1163	Saumon atlantique	
Amphibien	1166	Triton crêté	Fort
Chauves-souris	1303	Petit Rhinolophe	Fort
	1304	Grand Rhinolophe	Fort
	1308	Barbastelle d'Europe	Fort
	1321	Vespertillon à oreilles échancrées	Modéré
	1323	Murin de Bechstein	Modéré
	1324	Grand Murin	Modéré
Mammifères marins	1349	Grand dauphin	Faible
	1351	Marsouin commun	Modéré
	1364	Phoque gris	Modéré
	1365	Phoque veau-marin	Fort

- **L'activité de pêche et l'aquaculture**

Il existe une pêche en mer professionnelle au départ des quatre grands ports de Dieppe, du Havre, du Tréport et de Fécamp. Il existe un usage de pêche à pied de loisirs (à pied et surfcasting) sur l'ensemble de l'estran. Cette pêche individuelle n'est pas structurée et seulement réglementée pour la pratique de filet fixe.

L'activité aquacole est représentée par des parcs ostréicoles à Veules les Roses, une ferme aquacole à Octeville-sur-Mer et des récifs artificiels au large d'Étretat.

- **L'activité agricole**

L'activité agricole occupe une place importante dans les valleuses où les prairies pâturées et fauchées sont privilégiées et sur le rebord du plateau maritime où les cultures dominent.

- **L'activité de chasse**

L'activité de chasse est présente sur l'ensemble du site : chasse aux migrateurs (pêche au rêt volant), chasse au gibier d'eau sur le Domaine Public Maritime et au gabion et chasse au gibier sédentaire (haut de falaise, valleuses, boisements).

- **L'activité industrielle et portuaire**

Plusieurs activités industrielles et portuaires sont exercées aux marges du site Natura 2000 : les Centrales Nucléaires de Production Électriques de Paluel et Penly, le terminal pétrolier du Grand Port Maritime du Havre, l'extraction de granulats marins, l'activité éolienne terrestre et offshore, le trafic maritime, les transferts de galets et les activités de dragage et de clapage.

- **L'activité forestière**

Le littoral cauchois étant en partie boisé, une gestion ou production forestière y est pratiquée notamment dans certaines valleuses et sur le Cap d'Ailly : Office National des Forêts, propriétaires privés, Département de Seine-Maritime.

- **L'activité associative**

De nombreuses associations œuvrent sur le littoral cauchois. Ce sont des associations à vocation de protection et gestion de la nature, de suivi du littoral, de gestion des macrodéchets, d'éducation à l'environnement : Aquacaux, Déficaux, ESTRAN... Des pratiques de gestion par un pâturage extensif et des travaux de génie écologique sont adoptés pour la gestion de plusieurs espaces naturels du site (sites du Conservatoire du littoral et Espaces naturels Sensibles).

- **Les sports et activités de pleine nature**

Les activités de pleine nature sont déclinées sur le site au niveau terrestre, aérien et maritime à l'intérieur et aux marges du site : la baignade, la voile, la plongée, le jet-ski, le surf, le char à voile, la randonnée pédestre (GR21) et équestre, le cyclotourisme, le quad, le motocross, le vol libre et la plaisance.

- **Les activités touristiques**

Le littoral cauchois est un site attractif au niveau du tourisme. Des animations y sont mises en place. Quelques sites comme Étretat, Fécamp, le Cap de la Hève et le Cap d'Ailly sont particulièrement fréquentés.

Enjeux

Les enjeux du site Natura 2000 peuvent être identifiés à partir de l'état des lieux du patrimoine naturel et des usages. Ils se rapportent à la fois à la préservation de la biodiversité du site Natura 2000 et notamment les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et au renforcement de la fonctionnalité et de la cohérence de l'ensemble du littoral cauchois.

Objectifs par type de milieux ou d'activités ou secteurs

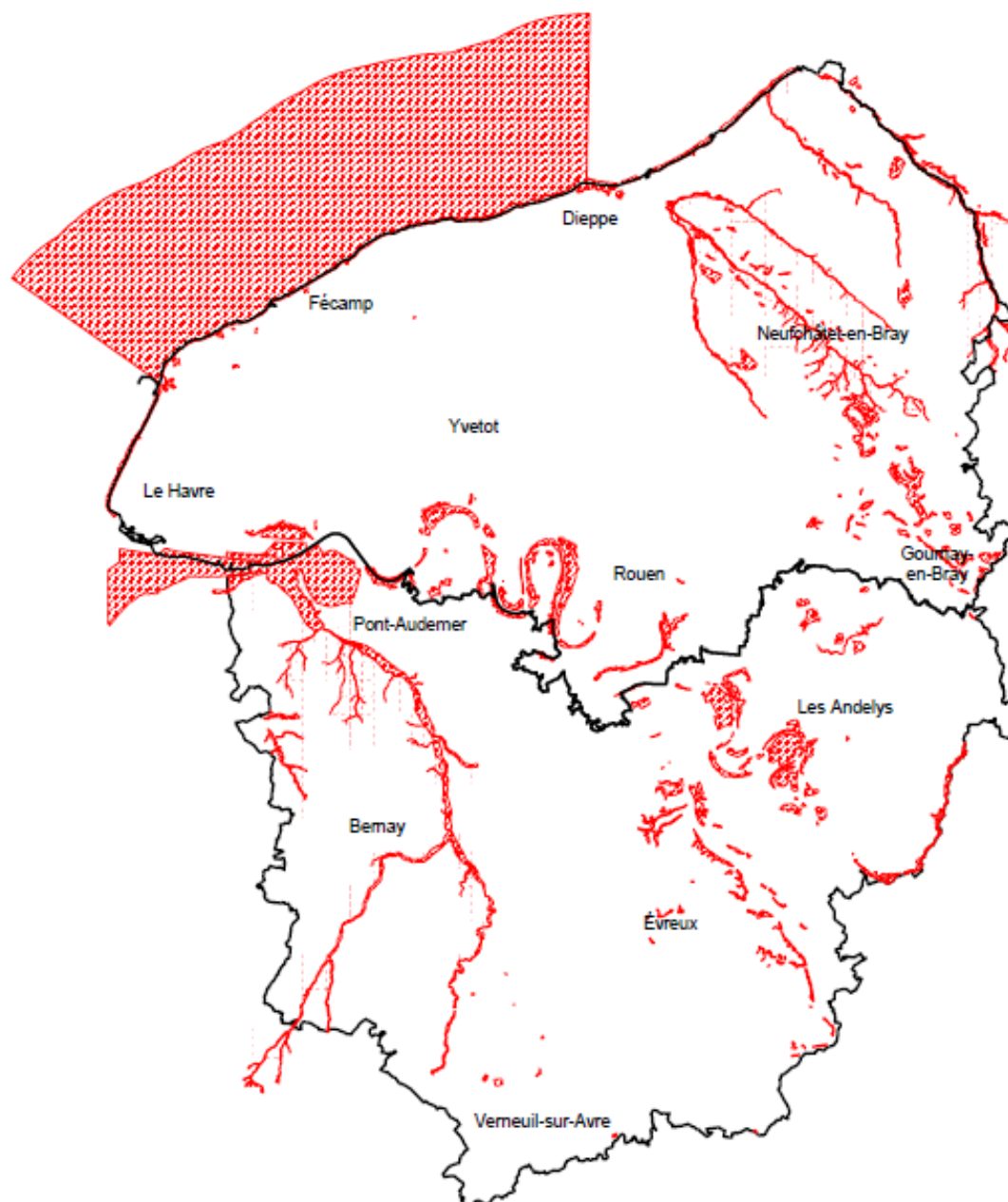
Types de milieu, activité ou secteur	Objectifs définis dans le Document d'objectifs
Cohérence territoriale	Renforcer et mutualiser les actions environnementales à l'échelle du littoral cauchois Il est recherché une compatibilité entre la conservation du patrimoine naturel et les usages par la concertation entre les acteurs et l'information et la sensibilisation. On recherchera l'amélioration des connaissances naturalistes et scientifiques, la mise en cohérence des documents d'urbanisme ou tout autre mesure allant dans le sens d'une meilleure intégration de Natura 2000
Faune et espèce végétale endémique	Concourir à la conservation des populations des espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats ainsi qu'aux espèces patrimoniales identifiées Il s'agit, en priorité, de préserver les habitats d'espèces et de mieux les connaître : mammifères marins, amphibiens, insectes, chauves-souris, poissons. L'enjeu tient compte de l'espèce végétale Sénéçon laineux, endémique et présente sur les falaises.
Milieu marin	Préserver l'habitat récifs, les moulières et le champ de laminaires Il s'agit d'assurer le maintien de la fonctionnalité globale de l'espace marin et plus particulièrement de préserver les milieux et les espèces à très forte valeur patrimoniale : récifs, les moulières et les Laminaires.
Rivage de galets	Optimiser et mutualiser la gestion écologique du cordon de galets Il s'agit d'assurer le maintien de ses caractéristiques permettant l'installation du Chou marin et par ailleurs la protection des falaises littorales contre l'érosion du trait de côte.
Végétation des falaises	Garantir l'intégrité et l'originalité patrimoniale et géomorphologique des falaises maritimes du Littoral cauchois Il s'agit de préserver l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire et leur fonctionnalité ainsi que la flore patrimoniale qui y est associée. L'accent sera mis sur l'habitat d'intérêt prioritaire tufière et les pelouses aérohalines.
Boisements et landes	Optimiser une gestion écologique des habitats des trois communes du Cap d'Ailly (Sainte-Marguerite-sur-Mer, Varengeville sur Mer, Hautot-sur-Mer) en renforçant leur fonctionnalité Il s'agit de préserver les habitats prioritaires la forêt de ravin, la lande humide, la forêt alluviale, les chauves-souris, les amphibiens et les insectes. La préservation de la lande est d'un enjeu majeur de part son originalité dans ce contexte.
Valleuses	Optimiser une gestion écologique des valleuses en tant que corridor écologique Il s'agit de préserver le caractère naturel des valleuses propices au refuge d'espèces de faune et de flore et maintenir leur rôle de corridor écologique. L'accent sera mis sur la préservation des pelouses aérohalines ainsi que sur les habitats de forêt de ravin. Il s'agira de préserver également une mosaïque d'habitats d'espèces pouvant accueillir une faune patrimoniale.
Agriculture	Développer une agriculture favorable à la biodiversité et aux milieux remarquables Il s'agirait de proposer des mesures incitatives de conversion de cultures en prairies de pâturage extensif, de fauche tardive, d'intégration et d'entretien d'éléments de biodiversité sur les exploitations, de bandes enherbées au niveau des falaises littorales et de diminution des intrants
Urbanisation	Maintenir les éléments favorables à la biodiversité Préserver les éléments fixes du paysage (haies, mares, bosquets...), protéger les zones naturelles les plus patrimoniales par un règlement d'urbanisme adapté (Espaces Boisés classés, zones naturelles (ZN)...), demander des conseils à l'animateur Natura 2000 du site pour l'entretien de ses fossés, les solutions alternatives aux pesticides, les plantations paysagères dans les jardins des particuliers.

IMPACT DES ACTIONS SUR LES HABITATS ET ESPÈCES

Types de milieux	Principales actions favorables	Principales actions défavorables
Tout le site	<ul style="list-style-type: none"> - Information des usagers sur le patrimoine naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution du milieu (macro et micro déchets, rejets non traités) et introduction d'espèces invasives
Milieu marin	<ul style="list-style-type: none"> - Protection de certaines moulières - Limitation des pollutions - Gestion des décharges 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements anthropiques - Développement de la culture de coquillages - Pêche à pied excessive
Rivages de galets	<ul style="list-style-type: none"> - Enlèvement des macrodéchets - Gestion des décharges - Protection de l'habitat à Chou marin 	<ul style="list-style-type: none"> - Piétinement et perturbation du substrat - Cueillette du Chou marin
Végétation des falaises	<ul style="list-style-type: none"> - Protection des espèces sensibles - Protection de la végétation du rebord de falaises - Gestion adaptée des parcelles exploitées sur le plateau et les valleuses (pâturage extensif, bandes enherbées...) - Gestion de la bande côtière par fauche tardive ou pâturage extensif - Gestion des espèces invasives - Nettoyage et gestion des décharges - Pratiques de loisirs adaptées avec adaptation du parcours, mise en défens des secteurs sensibles, ramassage des déchets, information des usagers... - pour les tufières : maintien de l'humidité 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités de loisirs : surpiétinement ou destruction de la végétation, cueillette d'espèces sensibles, déchets, dérangement, vélo-tout-terrain...) - Erosion des falaises - Exploitation non adaptée de parcelles agricoles très proches de la falaise (intrants, érosion...) - Modification de l'humidité
Milieux aquatiques terrestres (mares, étangs...)	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des conditions d'humidité du milieu et des caractéristiques des dépressions humides - Limitation des grandes espèces végétales 	<ul style="list-style-type: none"> - Modification des conditions d'humidité (par drainage par exemple) - Envasement - Piétinement du milieu - Envahissement du milieu par les grandes espèces végétales
Milieux ouverts secs (landes)	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration du milieu par coupe sélective des espèces arborescentes - Mise en place d'un pâturage extensif - Mise en place d'une fauche (tardive et centrifuge) - Débroussaillage du milieu - Diversification de la végétation - Connexion des landes 	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture du milieu - Homogénéisation du milieu - Fragmentation du milieu - Plantation sur les landes - Modification du régime d'humidité du milieu (par drainage par exemple) - Surpâturage des landes
Milieux ouverts humides (prairies humides, tourbières...)	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion par la fauche tardive - Gestion de la fréquentation et du piétinement - Maintien de l'humidité Maintien de la végétation basse et diversification des espèces (fauche, coupe, débroussaillage) 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements anthropiques - Entretien par brûlis - Piétinement, destruction d'espèces - Surpâturage du milieu - Modification de l'humidité (drainage) - Fermeture du milieu par des boisements ou des espèces de hautes herbes
Forêts	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des conditions hydriques et/ou d'éclairage - Régénération/dynamique naturelle - Gestion douce du milieu (coupes d'éclaircies sélective) - Pratiques de loisirs adaptées avec adaptation du parcours, mise en défens des secteurs sensibles, ramassage des déchets, information des usagers... - Gestion des espèces envahissantes ou nitrophiles (lutte, éradication) 	<ul style="list-style-type: none"> - Décharges sauvages - Plantation de résineux - Déforestation ou coupe à blanc - Plantations d'une espèce unique - Destruction du milieu - Organisation d'activités de loisirs non adaptées (création d'ornières, dérangement, surpiétinement du sous-bois) - Plantation inadaptée - Fragmentation de l'habitat - Envahissement par les espèces telles que ronces ou orties - Modification des conditions morphologiques, hydriques et d'éclairage (ouverture, drainage, curage intensif des fossés)

Types d'espèces	Principales actions favorables	Principales actions défavorables
Toutes les espèces	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la réglementation (espèces protégées) - Sensibilisation des usagers au patrimoine naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Destructions d'espèces non invasives - Destructions des milieux naturels - Introduction d'espèces invasives
Grottes utilisées par les chauves-souris et leurs abords	<ul style="list-style-type: none"> -Installation de grilles de protection à l'entrée des grottes adaptées au passage des chauves-souris -Rétablissement des connexions entre les milieux (mares, prairies, haies) -Gestion des terrains de chasse des chauves-souris -Mise en place d'un pâturage extensif et d'une fauche tardive aux alentours des grottes -Maintien ou restauration d'une strate arbustive diversifiée -Maintien d'espèces feuillues et d'arbres morts ou pourrissants -Nettoyage des déchets -Création de zones de tranquillité -Loisirs : information des usagers, ramassage des déchets, adaptation du parcours, maintien de la quiétude 	<ul style="list-style-type: none"> -Nuisances sonores (exemple : véhicules à moteur) -Fréquentation humaine (déchets, allées et venues) -Feux -Activités de loisirs non contrôlées (perturbation physique et sonore, déchets, feux...) -Plantation de résineux en forêt -Variations des conditions de température et d'humidité dans les grottes -Raccourcissement des cycles de production forestière -Enlèvement du bois mort et coupe des arbres à cavités. - Mise en culture d'anciennes prairies - Utilisation excessive de produits phytosanitaires - Destruction des haies dans les milieux ouverts
Insectes	<ul style="list-style-type: none"> -Maintien d'une gestion diversifiée des peuplements -Maintien d'espèces feuillues, de bois et d'arbres morts ou pourrissants -Mise en place de longs cycles de production forestière et d'une production extensive -Nettoyage des déchets -Plantation et entretien des haies -Mise en place d'un pâturage extensif et d'une fauche tardive dans les milieux ouverts du site 	<ul style="list-style-type: none"> -Raccourcissement des cycles de production en forêt -Augmentation des surfaces en résineux en forêt -Disparition du bois mort et des arbres à cavités en forêt -Dépôt de déchets - Mise en culture d'anciennes prairies - Utilisation excessive de produits phytosanitaires - Destruction des haies dans les milieux ouverts - Destruction des milieux humides (mares, fossés) par des aménagements (comblement, curage excessif)
Mammifères marins	<ul style="list-style-type: none"> -Amélioration des connaissances scientifiques (pêche, réseau d'observation) -Création de zones de tranquillité 	<ul style="list-style-type: none"> -Dépôt de déchets dans le milieu marin, - Modification de la sédimentologie et des courants -Pollution du milieu (marée noire, pollution diffuse) -Dérangement des espèces (trafic) -Captures accidentelles, (collision, rare), - Surpêche
Amphibiens	<ul style="list-style-type: none"> -Gestion de la végétation envahissante -Mise en œuvre de curage doux, aménagement des berges des mares -Maintien des habitats limitrophes (prairies, boisements) -Mise en herbe ou maintien des prairies des parcelles voisines -Sensibilisation des usagers -Mise en place d'un pâturage extensif et d'une fauche tardive -Plantation et entretien des haies 	<ul style="list-style-type: none"> -Dégradation de la qualité de l'eau -Traitement chimique des mares -Comblement, remblaiement des zones humides. -Curage excessif ou trop fréquent des fossés et mares - Fertilisation des parcelles voisines aux mares - Mise en culture d'anciennes prairies - Utilisation excessive de produits phytosanitaires - Destruction des haies dans les milieux ouverts -Dérangement de l'espèce par pêche ou modification des milieux
Poissons migrateurs	<ul style="list-style-type: none"> -Création de zones de tranquillité 	<ul style="list-style-type: none"> -Modification de la sédimentologie -Pollution (déchets) -Captures accidentelles, surpêche (braconnage) -Modification de la température des cours d'eau.

ANNEXE 1 : RÉSEAU NATURA 2000 EN HAUTE-NORMANDIE



 Réseau Natura 2000 Haute-Normandie

0 10 20 Km



ANNEXE 2 : COMMUNES DU SITE

Code INSEE	Nom de la commune	Surface dans site (en ha)
76552	SAINTE ADRESSE	17,0
76351	LE HAVRE	31,2
76481	OCTEVILLE SUR MER	98,3
76167	CAUVILLE	39,4
76609	SAINTE MARIE AU BOSQ	3,3
76361	HEUQUEVILLE	26,0
76595	SAINT JOUIN BRUNEVAL	226,0
76508	LA POTERIE CAP D'ANTIFER	185,2
76693	LE TILLEUL	69,4
76254	ETRETAT	45,4
76079	BENOUVILLE	15,5
76390	LES LOGES	44,8
76726	VATTETOT SUR MER	13,2
76754	YPORT	8,1
76194	CRIQUEBEUF EN CAUX	12,2
62755	SAINT LEONARD	18,0
76259	FECAMP	20,1
76670	SENNEVILLE SUR FECAMP	50,2
76232	ELETOT	87,2
76637	SAINT PIERRE EN PORT	52,7
76663	SASSETOT LE MAUCONDUIT	11,0
76613	SAINT MARTIN AUX BUNEAUX	63,1
76736	VEULETTES SUR MER	22,3
76493	PALUEL	15,2
76651	SAINT SYLVAIN	5,9
76375	INGOUVILLE	7,7
76655	SAINT VALERY EN CAUX	47,9
76407	MANNEVILLE ES PLAINS	10,0
76735	VEULES LES ROSES	30,0
76683	SOTTEVILLE SUR MER	36,5
76564	SAINT AUBIN SUR MER	27,7
76515	QUIBERVILLE	11,4
76605	SAINTE MARGUERITE SUR MER	173,8
76720	VARENDEVILLE SUR MER	231,7
76349	HAUTOT SUR MER	71,2
76217	DIEPPE	44,0
76137	BRACQUEMONT	18,4
76073	BELLEVILLE SUR MER	24,0
76081	BERNEVAL LE GRAND	26,5
76618	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE	9
76496	PENLY	12,2
76098	BIVILLE SUR MER	28,3
76696	TOCQUEVILLE SUR EU	12,2
76192	CRIEL SUR MER	68,3
76266	FLOCQUES	3,0
76711	LE TREPORT	22,3